



Ville de  
**Bouxières-aux-Dames**

# **LIVRET 2025-2026**

## **SITE PÉRISCOLAIRE**

### **RENÉ THIBAULT**

- 01 RESTAURATION SCOLAIRE**
- 02 TROMBINOSCOPE**
- 03 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**
- 04 NAVETTE SCOLAIRE**
- 05 INSCRIPTION – FACTURATION**
- 06 CONTACT**



# RESTAURATION SCOLAIRE

---

## 1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Les enfants scolarisés à l'école élémentaire René Thibault peuvent déjeuner à la restauration scolaire.

### **La pause méridienne s'étend de 11h45 à 13h30.**

La salle de restauration est située au sein de l'école. Dix animateurs accompagnent les enfants pendant le repas. Les repas sont servis à table par les animateurs. Un agent de restauration prépare les repas livrés par la cuisine centrale de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Les menus sont affichés sur le panneau d'affichage périscolaire et sont consultables sur le portail famille.

### Les objectifs éducatifs visés :

- Valoriser l'alimentation de qualité proposée par la cuisine centrale favorisant les produits frais et locaux
  - Renforcer l'éducation au goût, à la consommation et à l'équilibre alimentaire.
  - Satisfaire les convives avec les plats proposés (*Associer les enfants à l'évaluation de la satisfaction des aliments*)
  - Favoriser l'activité physique dès le plus jeune âge
  - Réduire les déchets issus du service et du repas
  - Eduquer les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
  - Favoriser l'autonomie des enfants et les responsabiliser (*un enfant responsable de table par exemple*)
  - Accueillir les enfants avec leurs singularités dans une démarche inclusive
  - Faire des repas un moment convivial et agréable respectueux des rythmes de vie
-

# TROMBINOSCOPE



**Lucie**  
*Directrice  
périscolaire*



**Aurélie**  
*Animatrice*



**Mélissa**  
*Animatrice*



**Nabil**  
*Animateur*



**Marylène**  
*Animatrice*



**Laura**  
*Animatrice*



**Corentin**  
*Animateur*



**Nezha**  
*Animatrice*



**Florent**  
*Animateur*



**Cindy**  
*Animatrice*



**Gabriel**  
*Animateur*



## RESTAURATION SCOLAIRE

### INFORMATIONS RENTRÉE 2025-2026

La restauration scolaire est assurée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Les repas sont élaborés par la cuisine centrale implantée dans la zone d'activités Eiffel Energie et livrés sur les 23 sites de restauration scolaire du Bassin de Pompey, mais également dans les crèches, les centres de loisirs et certaines résidences autonomie.

#### A noter :

Votre interlocuteur est la commune de scolarisation de votre enfant.

En effet dans un souci de proximité avec les familles, la partie administrative (inscriptions, réservations repas...) est gérée par les services jeunesse /scolaire des communes.

#### Le Portail Familles :

[bassinpompey.portail-familles.net](http://bassinpompey.portail-familles.net)

Après instruction et validation du dossier d'inscription de votre enfant, un accès à votre espace personnel du portail familles vous sera transmis via votre adresse mail. Vous pouvez mettre à jour les informations concernant votre famille en cours d'année.

Nous vous conseillons également de faire les réservations à la restauration scolaire, aux services périscolaires et extra-scolaires ainsi que le paiement de vos factures via le portail Familles.

**Attention :** votre inscription à la restauration scolaire 2025/2026 sera validée sous réserve d'être à jour du paiement de vos factures lors de la remise du dossier.

#### Modalités de calcul du tarif qui vous est applicable :

Le calcul de la tarification se fait sur la base du taux d'effort calculé selon votre quotient familial avec un plancher à 1 € pour un QF < 650 et un plafond de 6,50 € pour un QF >= 1750, gage d'une plus grande solidarité. Le coût de revient de ce service est de 13.16 €.

QF < 650	QF entre 650 et 1750	QF > 1750
	de 1,01 € à 6,49 €	
	Exemples de tarifications :	
1,00 €	QF de 660 =	1,05 €
	QF de 950 =	2,50 €
	QF de 1450 =	5,00 €
	QF de 1700 =	6,25 €
		6,50 €

Tarifs en vigueur jusqu'au 04 juillet 2025

Le principe du taux d'effort permet d'établir un tarif individualisé pour chaque famille en fonction de sa situation : Pour estimer votre tarif, rendez-vous sur notre simulateur en ligne :

[www.bassinpompey.fr/restauration scolaire](http://www.bassinpompey.fr/restauration scolaire)

Pour pouvoir bénéficier de ces tarifs, il est indispensable de joindre à votre dossier d'inscription votre attestation de quotient familial de la CAF ou MSA, à défaut le tarif appliqué sera de 6.50 € par repas.



### FAVORISER UNE ALIMENTATION SAINNE, SÛRE ET DURABLE

Dans la limite de l'offre existante, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey favorise l'approvisionnement en circuits-courts avec des produits de qualité et durable au sens de l'objectif de la loi EGAlim

En 2024, c'était :



**34%**

de produits issus de circuits courts



**52%**

de produits conformes loi EGALIM



**7%**

de produits issus de l'agriculture biologique

# RÉPONSES À VOS QUESTIONS :

## A quel moment et comment réserver les repas de mon enfant ?

- Les réservations peuvent être faites à l'année en « accueil régulier » via votre dossier d'inscription ou en « accueil occasionnel » via votre espace personnel sur le « portail famille ».
- Les réservations sont à valider au maximum le mardi 12h00 pour la semaine suivante.

## Je n'ai pas pu réserver le repas de mon enfant dans les délais, que dois-je faire et quel tarif me sera appliqué ?

- Seul un changement d'emploi du temps professionnel peut entraîner une inscription « hors délai ». Vous devez le justifier par une attestation de votre employeur à transmettre au service jeunesse de votre commune de référence.
- La tarification sera de 7.50 € quel que soit votre quotient familial.

## Je ne réside pas sur le territoire du Bassin de Pompey, quel tarif me sera appliqué ?

- La tarification des repas d'enfants hors de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sera de 6,50 € quel que soit votre quotient familial.

## Mon enfant a un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) Alimentaire, comment cela va-t-il se passer et quel tarif me sera appliqué ?

- Vous devez transmettre 1 exemplaire du PAI au service scolaire/jeunesse de votre commune de référence afin qu'il soit identifié.
- Si le PAI fait mention « d'un panier repas fourni par la famille », vous devrez alors fournir le repas de votre enfant (tous les sites de restauration du Bassin de Pompey sont munis de micro-onde). Le tarif appliqué sera adapté en conséquence, calculé en fonction du taux d'effort et plafonné à 3,00 €.

## A quel moment et comment vais-je recevoir ma facture ?

- Les factures sont calculées à terme échu par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et selon les informations renseignées par le service jeunesse/scolaire de votre commune de scolarisation de votre enfant.
- Elles sont envoyées par mail (au besoin vérifier dans les indésirables) aux familles et sont disponibles via votre espace personnel sur le « portail famille ».

Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs au règlement intérieur de la restauration scolaire remis avec ce dossier.

## ESTIMEZ VOTRE TARIF APPLICABLE !

Le Bassin de Pompey met à votre disposition un outil en ligne de simulation vous permettant d'estimer votre tarif individualisé :

[www.bassinpompey.fr/restauration scolaire](http://www.bassinpompey.fr/restauration scolaire)



Nous vous recommandons fortement d'opter pour le paiement en ligne ou le prélèvement bancaire (autorisation SEPA dans ce dossier d'inscription et sur le portail familles).

Par la constitution du présent dossier d'inscription, vous autorisez automatiquement l'utilisation de votre adresse mail afin de vous transmettre les factures ou des courriers. Si vous vous y opposez, il vous faut le signifier par écrit à la **Direction de la Restauration de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey** :

☎ 03.83.49.81.35

✉ [restauration-scolaire@bassinpompey.fr](mailto:restauration-scolaire@bassinpompey.fr)

**Bassin de  
PoMpey**  
Communauté de Communes

Bassin de Pompey - rue des 4 Eléments – 54340  
POMPEY

03 83 49 81 81  
[www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)

# ACCUEIL PERISCOLAIRE

## 1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

**L'accueil est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

L'encadrement est assuré par des agents municipaux.

### A. Accueil du matin de 7H20 à 8H20

**La commune offre aux enfants la possibilité de bénéficier d'un temps calme et d'éveil avant le début de la journée scolaire. Les enfants sont accueillis dès 7h20 et jusqu'à 8h20.**

Pendant ce temps d'accueil, les enfants profitent d'espaces aménagés pour jouer et participer aux différentes activités proposées.

Pour cette rentrée, nous proposons un accueil supplémentaire non facturé à partir de 8h et ce jusqu'à 8h20. (Inscription via le portail famille)

### B. Accueil du soir de 16H15 à 18H30

**Après l'école, les enfants peuvent rester à l'accueil périscolaire du soir.**

C'est aux parents de prévoir dans le sac de l'enfant un goûter et une gourde. Ils sont accueillis à partir de 16h15 sous différents créneaux

- 16h15 à 16h45 : Accueil non facturé
- 16h15 à 17h20 : Départ non échelonné
- 17h20 à 18h30 : Départ échelonné possible

Les enfants participent à des activités de loisirs encadrées ou libres avec la surveillance de l'équipe d'animation.

### C. Aide aux devoirs de 16H15 à 17H20

**Après l'école, les parents ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'aide aux devoirs via le portail famille les lundis, mardis et jeudis.**

Quatre animateurs sont présents afin de pouvoir accompagner les enfants.

Les enfants ont un temps dédié pour réaliser leurs devoirs, puis ils ont la possibilité de rejoindre le temps d'activité.

Le soir, en cas de retard exceptionnel, nous vous demandons de prévenir la Directrice du périscolaire au 06 40 58 49 92.

# 04

## LA NAVETTE SCOLAIRE

Nous vous rappelons que c'est un service permettant aux enfants de l'école René Thibault d'être transportés le matin et le soir :

- Le matin : depuis un arrêt de bus de la commune en direction de l'école René Thibault.
- Le soir : depuis l'école René Thibault en direction d'un arrêt de bus

La navette scolaire fonctionne uniquement pendant la période scolaire, du lundi au vendredi (sauf le mercredi) le matin et le soir.

Les arrêts proposés sont les suivants :

Le matin :

TÉMÉRAIRE: 8H

CLAIRJOIE: 8H05

LAVOIR : 8H10

Le soir : Départ 16H30 de l'école

TÉMÉRAIRE : 16H35

CLAIRJOIE : 16H43

LAVOIR : 16H45



Si vous souhaitez inscrire votre enfant, il faut envoyer un mail à l'adresse suivante : [enfancejeunesse@bouxieresauxdames.fr](mailto:enfancejeunesse@bouxieresauxdames.fr)

Une demande d'inscription à la navette fera l'objet d'une facturation mensuelle durant toute l'année scolaire, même si l'enfant n'utilise plus la navette.

Les prix sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

**Tarif : 16 euros par mois (par famille quel que soit le nombre de voyages)**

# INSCRIPTION – FACTURATION

---

## – Pour le périscolaire du matin et soir

Pour nous permettre de garantir la sécurité des enfants accueillis, les parents devront obligatoirement inscrire et/ou désinscrire sur le portail famille leur(s) enfant(s) **au plus tard la veille du jour à 11h**. L'inscription se fait via le portail famille.

Les parents doivent obligatoirement remplir la fiche de renseignements de l'enfant avant de l'inscrire à l'accueil périscolaire ou à la restauration scolaire. Il faut s'adresser à la Directrice du périscolaire.

Toute absence non annulée ou annulée hors des délais mentionnés ci-dessus donnera lieu à facturation, sauf en cas de motif sérieux dûment justifié (accident de la circulation, maladie de l'enfant sous réserve de production d'un certificat médical).

Tout changement de situation (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...) devra être immédiatement signalé en Mairie.

Les prestations sont réglées sur facturation établie à terme échu au début du mois suivant les consommations.

Les moyens de paiements autorisés sont les suivants : ***le prélèvement automatique, le virement bancaire, les chèques, les espèces.***

Toute heure commencée est due.

Les tarifs sont consultables **depuis le site internet de la mairie (*onglet enfance puis documents de rentrée périscolaire 2025-2026*)**.

## – Pour la restauration scolaire

Se référer au document ci-dessus de la page 2.

---

# CONTACTS

Les justificatifs d'absences de votre enfant devront être transmis au site périscolaire concerné.

## **Site périscolaire René Thibault**

Lucie CHASSATTE, la Directrice du périscolaire

[periscolaire@bouxieresauxdames.fr](mailto:periscolaire@bouxieresauxdames.fr)

06 40 58 49 92

## **La facturation**

Sophie HUIN, la comptable

[comptabilite@bouxieresauxdames.fr](mailto:comptabilite@bouxieresauxdames.fr)

## **Demande de renseignements enfance et jeunesse**

Florian NOEL, le coordinateur enfance et jeunesse 3 à 17 ans

[coordinateurenfancejeunesse@bouxieresauxdames.fr](mailto:coordinateurenfancejeunesse@bouxieresauxdames.fr)